

2011-4874

2011-10-21



Avenge® Groupe

Herbicide

200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée
Herbicide contre la folle avoine
SOLUTION

Pour supprimer la folle avoine dans

le **BLÉ DE PRINTEMPS**

(seulement les variétés AC Barrie, Biggar, Bluesky, CDC Makwa, CDC Teal, Columbus, Conway, Cutler, Fielder, Genesis, Glenlea, Katepwa, Lancer, Leader, Neepawa, Oslo, Pasqua, Selkirk et Wildcat)

l'**ORGE**, le **TRITICALE***, le **BLÉ D'HIVER***,
le **SEIGLE D'AUTOMNE***, l'**ALPISTE DES CANARIES*** et les **FOURRAGES
CONTRE-ENSEMENCÉS***

(* En ce qui concerne les variétés spécifiques, consulter la brochure)

AGRICOLE

GARANTIE : difenzoquat ... 200 g/L
(PRÉSENT SOUS FORME DE SULFATE DE MÉTHYLE)

N° D'HOMOLOGATION 12853 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER DES VIES
HUMAINES OU DES BIENS MATÉRIELS, APPELER EN TOUT TEMPS LE
1-323-264-3910

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 10 - 113.6 litres

Ambac Chemical Corporation
Suite 1200
4695 MacArthur Court
Newport Beach CA 92660
United States 323-264-3910

Distribué par:
Syngenta Crop Protection
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

877-964-3682

AVENGE® est une marque déposée d'Ambac Chemical Corporation.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

CORROSIF - CAUSE UNE IRRITATION DES YEUX.

Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des gants qui résistent aux produits chimiques, lorsqu'on manipule ce produit.

Se laver à fond au savon et à l'eau après avoir manipulé ce produit.

Ne jamais contaminer l'eau, des aliments ou des moules lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pour manipuler ou appliquer ce produit.

Ne pas entrer ni permettre à qui que ce soit d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité après traitement de 48 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Un lavage d'estomac pourrait être contre-indiqué à cause de la probabilité de lésions affectant les muqueuses.

Symptômes d'intoxication : léthargie, diurèse, diarrhée et prostration.

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Contenant à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Stade de croissance de la folle avoine

Avec l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine, on devrait obtenir une suppression efficace de la folle avoine durant une période prolongée, à partir du stade de 3 ou 4 feuilles jusqu'au stade de la 5e feuille.

Traitements hâtifs	L'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine devrait être appliqué lorsque la plupart des plants de folle avoine ont atteint leur stade de 3 ou 4 feuilles, afin de minimiser la concurrence précoce de la folle avoine avec la culture, pour ainsi maximiser le rendement de la récolte. L'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine ne pourra pas supprimer les plants de folle avoine qui n'ont atteint que leur stade de 1 ou 2 feuilles.
Traitements tardifs	L'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine, appliqué au stade de 4 ou 5 feuilles, permettra d'obtenir une bonne suppression de la folle avoine, mais l'augmentation de rendement pourrait être moindre.
REMARQUES	On maximise la suppression de la folle avoine et l'augmentation du rendement dans des conditions de forte concurrence de la part de la culture. Les traitements hâtifs favoriseront une concurrence plus forte que les traitements tardifs. Pour profiter des meilleurs résultats possibles, l'herbicide AVENGE 200-C

	<p>Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine, devrait être appliqué lorsque la culture et la folle avoine poussent vigoureusement.</p> <p>L'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine, supprime la folle avoine en arrêtant sa croissance. Il faudra peut-être attendre 3 à 4 semaines pour constater des signes évidents de dépérissement de la folle avoine, mais l'effet concurrentiel de ces plants aura déjà été éliminé.</p>
<p>CULTURES :</p> <p>Blé de printemps</p>	<p>Seulement les variétés AC Barrie, Biggar, Bluesky, CDC Makwa, CDC Teal, Columbus, Conway, Cutler, Fielder, Genesis, Glenlea, Katepwa, Lancer, Leader, Neepawa, Oslo, Pasqua, Selkirk et Wildcat.</p>
<p>Orge</p> <p>Triticale</p>	<p>Toutes les variétés</p> <p>Welsh, Carman</p>
<p>Blé d'hiver</p>	<p>Norstar</p>
<p>Seigle d'automne</p>	<p>Cougar, Puma, Frontier, Rymin, Kodiak</p>
<p>Alpiste des Canaries</p>	<p>Graines employées pour nourrir des oiseaux chanteurs</p>
<p>Fourrages contre-ensemencés d'orge ou de blé</p>	<p>Luzerne, trèfle rouge, mélilot, lotier corniculé, fétuque rouge traçante, fétuque rouge, fétuque des prés, brome, mil, agropyre à crête, dactyle pelotonné, élyme de Russie, alpiste roseau, pâturin des prés</p>
<p>Semis de graminées (Traiter jusqu'au stade de 3 feuilles de la folle avoine)</p>	<p>Vulpin des prés, agropyre élevé, agropyre de rivage, agropyre pubescent, fétuque élevée, brome des prés</p>
<p>REMARQUES</p>	<p>NE PAS traiter une culture fourragère sans culture-abri. NE PAS traiter le blé ou l'orge utilisé comme culture protectrice et la culture fourragère contre-ensemencée, si ce fourrage, durant l'année de son ensemencement, doit servir de pâturage ou être récolté pour nourrir des animaux. NE PAS récolter les semis de graminées comme fourrage, ni laisser des animaux paître dans le champ durant l'année de l'ensemencement. On peut effectuer une rotation des cultures lors de la saison suivante. L'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine pourrait raccourcir légèrement la paille du blé, mais cela n'affecte pas le rendement de la culture.</p> <p>Les graminées pourraient montrer des signes d'endommagement durant l'année du traitement, mais les plants se rétabliront l'année suivante.</p>

INFESTATIONS DE FOLLE AVOINE	<p>201 plants de folle avoine ou plus par mètre carré. Appliquer 4,25 litres de ce produit (850 grammes de matière active) dans 100 litres de bouillie par hectare.</p> <p>1 à 200 plants de folle avoine par mètre carré. Appliquer 3,5 litres de ce produit (700 grammes de matière active) dans 100 litres de bouillie par hectare.</p> <p>Dans la plupart des champs infestés, il y a plus de 200 plants de folle avoine par mètre carré et il faut utiliser la dose de 4,25 litres par hectare. Une dose moindre pourrait suffire les années suivantes, lorsque la population de folle avoine aura été réduite.</p>
------------------------------	--

ÉPANDAGE TERRESTRE

Quantité de bouillie par hectare :

On doit effectuer une pulvérisation uniforme de 100 litres par hectare pour bien couvrir tous les plants de folle avoine. Consulter le tableau pour déterminer la quantité d'eau à ajouter quand on utilise un seau de 20 litres d'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine. Consulter le tableau qui suit pour déterminer la pression et les buses requises.

CULTURES	Quantité de bouillie par hectare	Utiliser un seau de 20 litres d'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine	Eau requise	Solution totale	Hectares traités par seau de 20 litres
Blé de printemps Orge Triticale Blé d'hiver Seigle d'automne	100 L	Pour appliquer 4,25 L/ha (850 grammes de matière active)	450 L	470 L	4,70
Alpiste des Canaries Fourrages contre-ensemencés	100 L	Pour appliquer 3,5 L/ha (700 grammes de matière active)	550 L	570 L	5,70

Buses pour la dose de 100 L	Vitesse du tracteur	Pression à la buse	Direction de la pulvérisation
Tee Jet 6502, 8002 ou 11002	8 km/h	Pour toutes les buses 275 kPa	Pour toutes les buses 45 degrés vers l'avant
Tee Jet 8001 LP	6,5 km/h		
Delavan LF 2 65 ou 80 degrés	8 km/h		

ÉPANDAGE AÉRIEN

Appliquer l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine à la dose recommandée dans 20 à 50 litres d'eau par hectare.

NE PAS l'épandre lorsque la vitesse du vent dépasse 15 km/h. L'application devrait se faire aussi près que possible de la culture en croissance.

NE PAS permettre à la dérive de contaminer des cultures autres que celles qu'on veut traiter. On conseille de placer un signaleur à chaque bout du champ ou d'attacher à l'aéronef un appareil de signalisation automatique, afin d'assurer un épandage uniforme et d'éviter les chevauchements. Si l'on confie cette tâche à des signaleurs, ils doivent porter une combinaison jetable résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi qu'un respirateur muni d'un filtre approprié. On doit faire attention pour ne pas exposer des spectateurs à la bouillie de pulvérisation.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que

l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mise en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mise en garde propres au produit Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-323-264-3910. Pour obtenir des conseils

techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

MÉLANGE

Remplir le réservoir jusqu'aux trois quarts avec de l'eau filtrée propre, puis ajouter la quantité requise d'AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine. Verser le reste de l'eau nécessaire dans le réservoir. Pour s'assurer que le produit est bien mélangé, faire circuler la bouillie dans le réservoir pendant cinq (5) minutes avant de commencer l'épandage.

DÉLAIS D'ATTENTE

Dans le cas d'un herbicide anti-dicotylédones (contre les mauvaises herbes à feuilles larges) homologué pour les mélanges en cuve avec AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine, on n'exige aucun temps d'attente entre son utilisation et l'épandage de l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine.

Prévoir un intervalle d'au moins cinq (5) jours entre l'épandage de tout autre pesticide qui n'est pas homologué pour un mélange en cuve avec l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine et la pulvérisation de l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine. Si l'on néglige de respecter cet intervalle, la suppression de la folle avoine pourrait être médiocre. Si l'on remarque des signes de stress dans la culture, un délai plus long pourrait être nécessaire.

MOUSSAGE

L'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine pourrait causer du moussage dans certains types d'eau. Dans un tel cas, minimiser l'agitation et ajouter un agent anti-mousse à base de silicone, par exemple HALT®.

RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU PULVÉRISATEUR

Des buses à jet plat en éventail sont recommandées, plutôt que des buses à jet conique.

La pression à la buse devrait être de 275 kPa. Une pression plus basse pourrait entraîner une suppression médiocre.

Incliner la rampe de pulvérisation vers l'avant à 45 degrés si l'on utilise des buses à jet plat en éventail.

Une fois la pulvérisation terminée, bien laver le pulvérisateur.

AVERTISSEMENTS

Employer l'herbicide UNIQUEMENT sur les variétés de cultures énumérées dans cette brochure. (Voir la section "Mode d'emploi").

NE PAS l'utiliser après le stade de 6 feuilles de l'orge, du blé et de l'alpiste des Canaries.

Par temps frais ou si l'humidité est élevée, on pourrait remarquer initialement un peu de brûlure sur les feuilles inférieures; cependant, cela n'entraîne aucun effet nuisible pour la maturation de la culture ou son rendement.

NE PAS pulvériser l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine si la culture est soumise à un stress de sécheresse extrême ou si l'on remarque les effets d'une humidité excessive (causée par un mauvais drainage).

NE PAS effectuer plus d'un traitement par saison de croissance avec l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine.

NE PAS laisser le bétail paître des cultures traitées moins de huit (8) semaines après un traitement. La paille provenant de champs traités peut être consommée par le bétail huit (8) semaines après le traitement.

NE PAS traiter le blé et l'orge servant de cultures protectrices, ni les cultures fourragères contre-ensemencées, si le fourrage servira de pacage ou s'il sera récolté pour nourrir les animaux durant l'année de son ensemencement.

Étant donné que l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine est très soluble dans l'eau, ne pas le pulvériser si les plants cultivés sont humides à la suite d'une forte rosée ou de la pluie, car le produit sera alors délavé.

NE PAS le pulvériser si l'on prévoit de la pluie dans moins de six (6) heures.

NE PAS le pulvériser si le vent souffle à plus de 15 à 25 kilomètres à l'heure, car la suppression de l'herbicide contre la folle avoine sera alors réduite.

NE PAS permettre à la dérive de la pulvérisation d'atteindre des champs adjacents.

Empêcher le produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau et les étangs.

NE PAS le pulvériser si l'on prévoit que la température descendra au-dessous du point de congélation.

NE PAS se servir d'éléments filtrants de genre feutre, car ils restreignent la pression et sont difficiles à nettoyer.

Employer un filtre inoxydable à 50 ou 60 mailles dans le principal "tamis de circuit".

Employer un filtre à 50 mailles sur les tamis des buses, quand on applique 100 litres de solution par hectare.

N.B. : On peut effectuer une rotation des cultures la saison suivante.

L'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine pourrait raccourcir légèrement la paille du blé, mais cela n'affecte aucunement le rendement de la récolte.

COMMENT SE SERVIR DE L'HERBICIDE AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée CONTRE LA FOLLE AVOINE AVEC DES HERBICIDES ANTI-DICOTYLÉDONES (CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES)

- Choisir la dose appropriée d'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine telle que stipulée dans le TABLEAU des RECOMMANDATIONS pour l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine.
- NE PAS utiliser des mélanges en cuve avec AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée dans des situations de stress.
- Afin d'assurer une suppression optimale des mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones), suivre les recommandations qui se trouvent sur l'étiquette des herbicides anti-dicotylédones employés avec l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine. Consulter l'étiquette du partenaire de mélange en cuve pour déterminer les doses recommandées.

- Quand on effectue un mélange en cuve avec des herbicides (anti-dicotylédones) contre les mauvaises herbes à feuilles larges, on ne doit l'appliquer que dans les champs d'orge, d'alpiste et de blé, en utilisant uniquement les produits mentionnés ci-dessous et en suivant bien les instructions de mélange.
- Lorsqu'on prépare un mélange en cuve, il faut se conformer aux restrictions de réensemencement ou rotation, aux directives et aux précautions les plus strictes qui se trouvent sur les étiquettes des deux produits.

MÉLANGES EN CUVE	REMARQUES :
MCPA ester Bromoxynil (Pardner®) (Voir la remarque 1) 2,4-D ester (Voir la remarque 2) MCPA ester plus bromoxynil (Buctril® M, Bromox® 450 M, Bromox 560M) 2,4-DB (Embutox® 625, Cobutox® 600 EC, Cobutox 652 Herbicide, Caliber® 625) (Voir la remarque 2) 2,4-D ester plus dichlorprop, Estaprop®, Turboprop®, Dichlorprop-D®) (Voir la remarque 3)	(1) NE PAS appliquer par épandage aérien. (2) NE PAS utiliser sur l'alpiste des Canaries. (3) Pour le blé et l'orge uniquement. NE PAS utiliser quand ils sont contre-ensemencés de légumineuses.
Pulvériser les mélanges en cuve ci-dessus à raison de 100 litres de bouillie par hectare avec un appareil terrestre ou à raison de 20 à 50 litres de bouillie par hectare avec un aéronef.	
Ally® Refine® Refine® Extra 75 DF Refine Extra 75 Toss N Go	Employer seulement sur l'orge et le blé cultivé dans un sol dont le pH est de 7,5 ou moins. NE PAS utiliser sur l'alpiste des Canaries. NE PAS ajouter de surfactant (tensio-actif). NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.
Accord® DF or Accord WSB	Employer seulement sur les variétés de blé de printemps mentionnées sur l'étiquette lorsqu'il y a entre 1 et 200 plants de folle avoine par mètre carré. Utiliser uniquement un pulvérisateur au sol. L'ajout d'un surfactant autre que l'adjuvant MERGE® n'est pas nécessaire.
Accord® plus soit Buctril M, 2-4-D ester (présumer la série 500), MCPA ester (présumer la série 500) ou Refine Extra	Employer seulement sur les variétés de blé de printemps mentionnées sur l'étiquette. Pour supprimer la folle avoine quand il y a entre 1 et 200 plants par mètre carré, ainsi que certaines mauvaises herbes (dicotylédones) à feuilles larges. Utiliser uniquement un pulvérisateur au sol. L'ajout d'un surfactant autre que l'adjuvant MERGE® n'est pas nécessaire.
Curtail® M	Employer seulement pour le blé et l'orge. Uniquement dans les provinces des Prairies et la région de

	Peace River en Colombie-Britannique. Pas de contre-ensemencement de fourrage ou d'autres cultures protectrices. NE PAS EFFECTUER UN ÉPANDAGE AÉRIEN. Pour supprimer la folle avoine et les infestations de chardon des champs. Consulter l'étiquette de CURTAIL M en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes et les doses à utiliser. Employer lorsque la culture est à son stade de 3 à 6 feuilles.
Thumper®	Employer seulement sur le blé de printemps et l'orge au stade de 4 à 6 feuilles, sans contre-ensemencement de légumineuses. La folle avoine doit être à son stade de 3 à 5 feuilles et les mauvaises herbes (dicotylédones) à feuilles larges à leur stade de jeunes plants, comme l'indique l'étiquette de THUMPER. NE PAS EFFECTUER UN ÉPANDAGE AÉRIEN.

Remarque concernant les mélanges d'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine avec des herbicides en granulés secs dispersables:

Lorsqu'on prépare un mélange en cuve avec un herbicide sec dispersable comme Accord, Ally, Refine ou Refine Extra avec Avenge, il faut s'assurer que le produit sec dispersable est entièrement dissout dans l'eau avant d'ajouter l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine. Lorsqu'on remplit de nouveau le réservoir, s'il y reste un peu de la solution initiale, préparer une pâte fluide de produit sec dispersable et d'eau, puis l'ajouter à la quantité requise d'eau dans le réservoir du pulvérisateur avant d'y verser l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine.

ATTENTION

- NE PAS mélanger l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine avec, ni pulvériser en deçà de cinq (5) jours aucune formulation contenant MCPA amine, 2,4-D amine, Banvel®, Target®, DyVel®, ou n'importe quel herbicide autre que ceux qui sont énumérés dans le tableau précédent, car, dans un tel cas, la culture pourrait être endommagée ou la suppression pourrait être réduit.
- NE PAS mélanger l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine en cuve avec N'IMPORTE QUEL herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, sauf le 2,4-DB, pour un traitement sur des fourrages contre-ensemencés.
- NE PAS mélanger l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine en cuve avec

n'importe quelle formulation contenant le 2,4-D ester ou le 2,4-DB pour un traitement sur l'alpiste des Canaries.

DIRECTIVE DE MÉLANGE POUR LES MÉLANGES EN CUVE AVEC DES PRODUITS AUTRES QUE DES GRANULÉS SECS DISPERSABLES

1. Remplir le réservoir entre la moitié et les trois quarts avec de l'eau propre, puis commencer à l'agiter.
2. Ajouter l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans ce réservoir partiellement rempli, tout en l'agitant.
3. Ajouter l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine alors que le réservoir est rempli jusqu'aux trois quarts, tout en l'agitant. Achever de remplir le réservoir et agiter ou bien recycler pendant au moins cinq (5) minutes avant la pulvérisation.
4. Continuer l'agitation jusqu'à ce que la pulvérisation soit terminée.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, il faut noter que l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée appartient au groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Avenge 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine et à d'autres herbicide du groupe 8.

Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide AVENGE 200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée contre la folle avoine ou les herbicides du même groupe 8 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
 - Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
 - Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
 - Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
 - Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
 - Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Amvac Chemical Corporation par téléphone au 1-323-264-3910.
- AVENGE® est une marque déposée d'Amvac Chemical Corporation.

Avenge®

200-C Difenzoquat Liquide Post-Levée

HERBICIDE CONTRE LA FOLLE AVOINE
SOLUTION
Pour SUPPRIMER la folle avoine dans

le **BLÉ DE PRINTEMPS**

(seulement les variétés AC Barrie, Biggar, Bluesky, CDC Makwa, CDC Teal, Columbus, Conway, Cutler, Fielder, Genesis, Glenlea, Katepwa, Lancer, Leader, Neepawa, Oslo, Pasqua, Selkirk et Wildcat)

l'**ORGE**, le **TRITICALE***, le **BLÉ D'HIVER***,
le **SEIGLE D'AUTOMNE***, l'**ALPISTE DES CANARIES*** et les **FOURRAGES
CONTRE-ENSEMENCÉS***

(* En ce qui concerne les variétés spécifiques, consulter
cette brochure)

AGRICOLE

GARANTIE : difenzoquat ... 200 g/L
(PRÉSENT SOUS FORME DE SULFATE DE MÉTHYLE)

N° D'HOMOLOGATION 12853 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER DES VIES
HUMAINES OU DES BIENS MATÉRIELS, APPELER EN TOUT TEMPS LE
1-323-264-3910

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 10 - 113.6 litres

Ambac Chemical Corporation
Suite 1200
4695 MacArthur Court
Newport Beach CA 92660
United States 1-323-264-3910

Distribué par:
Syngenta Crop Protection
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3, 877-964-3682

AVENGE® est une marque déposée d'Ambac Chemical Corporation.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

- NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- CORROSIF - CAUSE UNE IRRITATION DES YEUX.
- Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Porter des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des gants qui résistent aux produits chimiques, lorsqu'on manipule ce produit.
- Se laver à fond au savon et à l'eau après avoir manipulé ce produit.
- Ne pas contaminer l'eau et la nourriture pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pour manipuler ou appliquer ce produit.
- Ne pas entrer ni permettre à qui que ce soit d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité après traitement de 48 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Un lavage d'estomac pourrait être contre-indiqué à cause de la probabilité de lésions affectant les muqueuses.

Symptômes d'intoxication : léthargie, diurèse, diarrhée et prostration.

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Contenant à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))